



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr

SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.



CTP du 18 janvier 2010

La CGT a fait une déclaration préalable à ce CTP portant sur la dégradation de l'organisation des CTP (délais d'envoi, dossiers modifiés) et sur le choix des questions y afférant. En effet, la collectivité ne retient que les questions des organisations syndicales qu'elle souhaite voir apparaître à l'ordre du jour. Pour la CGT, il s'agit d'un manque de considération des personnels. Nous demandons que cette instance soit le lieu de débat et des questions du personnel qu'il devrait être.

Le Président du CTP a soumis au vote le procès-verbal du CTP du 8 octobre 2009. Toutes les organisations syndicales se sont abstenues, étant donné qu'il y a eu trop de délai entre la date du document initial et le CTP de ce jour. Ceci illustre très bien le flottement qui peut se sentir concernant l'organisation des CTP.

1. GESTION DE L'EMPLOI

1 A – Règles d'usage des téléphones mobiles :

Les deux objectifs du dossier présenté portent sur la maîtrise de l'usage des téléphones portables et la simplification des règles de procédure d'attribution actuelle.

Les critères d'affectation restent inchangés (hiérarchiques, liés à la mobilité, liés à la sécurité). En revanche, seuls deux profils sont proposés (7h-20h du lundi au vendredi réseau national, 7j/7 24h/24 national).

Dans le cadre de la gestion du téléphone à usage professionnel, des sanctions « dites adaptées » seront prises en cas d'utilisation personnelle abusive.

Il s'agit d'un dossier présenté à titre d'information qui n'a pas été soumis au vote.

1 B – Tableau des effectifs : créations et suppressions

Ce dossier porte sur le tableau des effectifs Ville et CCAS pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009. Pour cette période, le solde présenté est nul.

VOTE :

- ✚ **Pour :** 21 : Élus de la Municipalité (12),)
- ✚ **Contre :** 3 : FO (3)
- ✚ **Abstention :** 9 : CGT (3), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

2. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

2 A – Poursuite de la démarche de mutualisation : avenant à la convention de mutualisation des services

Le dossier qui nous est soumis porte sur la mutualisation de 7 postes (4 Ville, 3 Nantes Métropole) qui concernent les politiques publiques relevant de la solidarité (handicap, gens du voyage, ROMS).

Le solde des effectifs concernant ce dossier est nul en termes de suppressions, mais il s'intègre pleinement dans les objectifs de mutualisation qui prévoient outre l'optimisation du fonctionnement des deux collectivités, des économies d'échelle et des suppressions de postes.

VOTE :

- ✚ **Pour :** 16 : Élus de la Municipalité (12), CFDT (4),
- ✚ **Contre :** 6 : CGT (3), FO (3),
- ✚ **Abstention :** 2 : UNSA (1), CFTC (1),

3. DIRECTION GENERALE TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

3 A – SEVE : transfert à la Ville de Nantes de la gestion des espaces verts :

Le dossier porte sur le retour en régie de la gestion des espaces verts autour d'habitat social, auparavant gérés par Nantes Habitat.

Pour la CGT, ce retour en régie ne devrait pas générer d'externalisations telles que proposées au motif de manque de locaux.

De plus, les missions externalisées concernent essentiellement les tâches que la Ville ne souhaite pas voir effectuer par ses agents, par exemple le désherbage chimique, elle préfère se glorifier d'utiliser 0 % de produit phytosanitaire.

Pour définir les besoins humains, le SEVE a fait appel à un prestataire extérieur.

La CGT a demandé des garanties quant au délai des recrutements futurs. Une étude sera réalisée par la collectivité d'ici la fin de l'année sur les possibilités de locaux au SEVE qui conditionneront les créations de postes à venir. La CGT sera vigilante et nous solliciterons régulièrement la Ville pour nous assurer du respect de leur engagement.

VOTE :

✚ **Pour :** 17 : Élus de la Municipalité (12), UNSA (1), CFDT (4),

✚ **Contre :** 3 : FO (3)

✚ **Abstention :** 4 : CFTC (1), CGT (3)

4. DIRECTION GENERALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

4 A – Direction de la Tranquillité Publique : Police Municipale – évolutions organisationnelles

La collectivité souhaite étoffer le nombre d'encadrants présents pendant l'amplitude horaire réalisée par les agents du service (7h15-24h). Un Bureau Logistique voit notamment le jour.

Pour la CGT, il s'agit d'une avancée.

VOTE :

✚ **Pour :** 17 : Élus de la Municipalité (12), CGT (3), UNSA (1), CFTC (1)

✚ **Abstention :** 7 : CFDT (4), FO (3),

6. DIRECTION GENERALE DE CULTURE

6 A – Établissements culturels : bicentenaire du musée – ajustement temporaire de l'organisation

Il est proposé, pour fêter le bicentenaire du Musée, d'organiser des manifestations tout au long de l'année.

Les agents seront donc amenés à effectuer des heures supplémentaires lors de ces événements sur la base du volontariat. Ces heures seront récupérées ou rémunérées.

Le dossier prévoit que les nocturnes se déroulent de 18h à 20h, mais ne stipulent pas les horaires des agents.

La CGT s'est donc abstenue.

VOTE :

✚ **Pour :** 16 : Élus de la Municipalité (12), UNSA (1), FO (3)

✚ **Abstention :** 8 : CGT (3), CFTC (1), CFDT (4)